

## ANNEXE N° 6

### POSTES SPECIALISES ASH

N° FICHE	INTITULE POSTE OU DISPOSITIF/SPECIALITE	Postes à profil (PAP) (soumis à entretien)	Poste à exigences particulières (PEP)
<b>CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES À VOCATION DÉPARTEMENTALE</b>			
<u>1</u>	Conseiller pédagogique ASH école inclusive 55	X	X
<u>2</u>	Conseiller pédagogique ASH école inclusive 55 - mission ressources autisme	X	X
<u>3</u>	Conseiller pédagogique ASH école inclusive 55 - ressources et usages numériques	X	X
<b>SERVICE PUBLIC ECOLE INCLUSIVE</b>			
<u>4</u>	Coordonnateur dispositif départemental AESH / PIAL	X	X
<u>23</u>	Adjoint coordonnateur dispositif départemental AESH / PIAL	X	
<u>5</u>	Enseignant spécialisé mis à la disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées	X	X
<u>6</u>	Enseignant référent de scolarisation des élèves en situation de handicap	X	X
<u>7</u>	Coordonnateur Job ULIS 55	X	X
<u>8</u>	Secrétaire CDOEA (commission départementale d'orientation vers des enseignements adaptés)	X	X
<b>MILIEU PÉNITENTIAIRE - PJJ</b>			
<u>9</u>	Enseignant en établissement pénitentiaire	X	X
<u>10</u>	Enseignant en centre éducatif fermé	X	X
<b>DIRECTION ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS</b>			
<u>11</u>	Direction administrative et pédagogique SEISAAM	X	X
<u>22</u>	Coordonnateur pédagogique du CMPP de la Meuse	X	X
<b>AUTRES POSTES SPECIALISES</b>			
<u>12</u>	Enseignant spécialisé itinérant en SESSAD	X	X
<u>14</u>	Enseignant spécialisé en hôpital de jour	X	X
<u>15</u>	Enseignant spécialisé en CMPP	X	X
<u>16</u>	Unité d'enseignement en maternelle pour enfants avec autisme ou troubles envahissants du développement	X	X
<u>17</u>	Unité d'enseignement élémentaire pour enfants avec autisme ou troubles envahissants du développement	X	X

<a href="#">18</a>	Enseignant spécialisé en charge d'Unité d'Enseignement en EMS (IME & IMPro) (externalisée ou non)		X
<a href="#">19</a>	Enseignant spécialisé en charge d'une Unité d'Enseignement en dispositif ITEP (externalisée ou non)		X
<a href="#">20</a>	Enseignant spécialisé coordonnateur d'un dispositif ULIS (école, collège, lycée)		X
-	Enseignant spécialisé en EGPA		X
<a href="#">21</a>	Enseignant spécialisé en RASED	X	X
<a href="#">24</a>	Enseignant coordonnateur ULIS renforcée	X	X
<a href="#">25</a>	Directeur adjoint chargé de EGPA du collège	X	X
<a href="#">26</a>	Coordonnateur Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)	X	

<b>Autres POSTES HORS ASH</b>			
N° FICHE	INTITULE POSTE OU DISPOSITIF/SPECIALITE	Postes à profil (PAP) (soumis à entretien)	Poste à exigences particulières (PEP)
<b>CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION</b>			
<a href="#">1</a>	Conseiller pédagogique de circonscription	X	X
<a href="#">2</a>	Conseiller pédagogique Mission EPS	X	X
<a href="#">3</a>	Formateur aux usages du numérique - ERUN	X	
<b>CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES MISSIONS DÉPARTEMENTALES</b>			
<a href="#">24</a>	Conseiller pédagogique mission maternelle	X	X
<a href="#">4</a>	Conseiller pédagogique mission formation	X	X
<a href="#">5</a>	Conseiller pédagogique pour le numérique éducatif	X	X
<a href="#">6</a>	Conseiller pédagogique pour les arts visuels	X	X
<a href="#">7</a>	Conseiller pédagogique pour l'éducation musicale	X	X
<a href="#">8</a>	Conseiller pédagogique enseignement des langues vivantes	X	X
<a href="#">9</a>	Conseiller pédagogique pour les mathématiques	X	X
<a href="#">10</a>	Conseiller pédagogique pour la maîtrise de la langue	X	X
<a href="#">11</a>	Conseiller pédagogique EPS – mission formation	X	X
<a href="#">12</a>	Enseignants Maîtres Formateurs (EMF)		X
<b>ÉDUCATION PRIORITAIRE REP+ &amp; REP</b>			
<a href="#">14</a>	Directeur d'école en REP & REP+	X	X
<a href="#">15</a>	Éducation Prioritaire - Coordonnateur de Réseau	X	
<a href="#">16</a>	Enseignant Référent REP+ 1er Degré	X	

<b>DIRECTION D'ECOLE</b>			
-	Direction 2 et 3 cl		<b>X</b>
-	Direction 4 à 5 cl (Décharge 0,25)		<b>X</b>
-	Direction 6 à 8 cl (Décharge 0,33)		<b>X</b>
-	Direction 9 à 11 cl (Décharge 0,50)		<b>X</b>
-	Direction 12 cl & + (Décharge 100%)	<b>X</b>	<b>X</b>
-	Direction Ecole d'Application	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>ACCOMPAGNEMENT DES ÉCOLES</b>			
<a href="#">18</a>	Maternelle, coordonnateur d'un dispositif Passerelle	<b>X</b>	
<a href="#">20</a>	PE Accompagnement Cycle 3 PAC 3 (maître supplémentaire)	<b>X</b>	
<a href="#">21</a>	Enseignant itinérant pour l'enseignement des Langues Vivantes		<b>X</b>
<a href="#">23</a>	Enseignant itinérant UPE2A	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>MISSIONS SPECIFIQUES</b>			
<a href="#">13</a>	Mission directeur d'école référent 1 <sup>er</sup> degré	Recrutement spécifique	
-	Poste fléché langues vivantes (allemand)	-	<b>X*</b>
<a href="#">25</a>	Coordonnateur départemental de Territoire Educatif Rural (T.E.R)	<b>X</b>	

\*(habilitation définitive requise)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller pédagogique ayant une mission départementale ASH****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique ASH est un formateur polyvalent, titulaire du CAPPEI ou équivalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH dont il est le collaborateur direct.

Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du 1<sup>er</sup> degré

Annexe 1 BO N°30 du 23 juillet 2015 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

**MISSIONS**

Les missions du CP s'exercent, à l'échelle départementale, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des enseignants et des équipes d'établissements scolaires, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

- Promouvoir les démarches pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves, qu'il s'agisse de la grande difficulté scolaire, du handicap ou de la précocité intellectuelle, et étendre leur diffusion ;
- Participer activement à la formation des enseignants : CAPPEI, enseignants débutants en ASH, formation continue des enseignants (animations pédagogiques, stages de formation continue, suivis individualisés, ...);
  - Accompagner les enseignants non spécialisés nommés sur postes relevant ou non de l'ASH ;
  - Impulser et apporter son concours aux projets pédagogiques de classes et de dispositifs spécialisés
  - Concevoir des outils à destination des maîtres ou des établissements
  - Assurer le suivi des stagiaires CAPPEI et concourir à leur formation
  - Accompagner les candidats libres inscrits pour l'obtention du CAPPEI
- Animer divers groupes de travail en fonction des priorités découlant du projet ASH ;
- Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ;
- Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément.

**COMPETENCES**

- Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'ASH
- Connaître de manière précise les structures et les problématiques de l'ASH, dans le premier comme dans le second degré
- Être en mesure de conseiller, de guider d'encadrer les enseignants dans les domaines de la didactique et de la pédagogie, de l'adaptation et de l'accessibilité des enseignements ;
- Maîtriser les outils actuels d'enseignement et de communication ;
- Pouvoir s'intégrer à une équipe et seconder efficacement l'IEN ASH ;
- Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un conseiller pédagogique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

Être titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI ou équivalent.

Une expérience en tant que PEMF ou en équipe de circonscription est recommandée.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017*    2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller pédagogique ayant une mission départementale ASH**  
**Mission ressource autisme****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique ASH est un formateur polyvalent, titulaire du CAPPEI ou équivalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH dont il est le collaborateur direct.

Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du 1<sup>er</sup> degré

Annexe 1 BO N°30 du 23 juillet 2015 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes - 06/04/2018

**MISSIONS**

Les missions du CP s'exercent, à l'échelle départementale, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des enseignants et des équipes d'établissements scolaires, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

**CPC voir fiche CP ASH****MISSIONS AUTISME**

- Informer sur le handicap et conseiller les enseignants sur les adaptations pédagogiques liées au TSA
- Assurer un soutien pédagogique adapté à l'élève
- Analyser les besoins spécifiques des élèves (adaptations, matériel adapté)
- Travailler en collaboration avec tous les partenaires pour faciliter la scolarisation de l'élève
- Participer aux réunions d'équipes éducatives et de suivi de scolarisation (ESS)
- Donner son avis sur l'évolution du parcours scolaire de l'élève et sur la nécessité ou non d'une orientation particulière
- Information et formation des AESH

**COMPETENCES**

- Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'ASH
- Maîtriser la politique nationale en matière d'autisme et les recommandations qui en découlent (pratiques, pédagogies, ...)
- Connaître de manière précise les structures et les problématiques de l'ASH et en particulier celles liées à l'autisme, dans le premier comme dans le second degré
- Être en mesure de conseiller, de guider, d'encadrer les enseignants dans les domaines de la didactique et de la pédagogie, de l'adaptation et de l'accessibilité des enseignements
- Maîtriser les outils actuels d'enseignement et de communication
- Pouvoir s'intégrer à une équipe et seconder efficacement l'IEN ASH
- Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un conseiller pédagogique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

Être titulaires du CAFIPEMF et du CAPPEI ou équivalent.

Une expérience en tant que PEMF ou en équipe de circonscription est recommandée.

Une expérience dans le domaine de l'autisme est souhaitée.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017*    2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller pédagogique ayant une mission départementale ASH  
Mission ressources et usages du numérique****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique ASH est un formateur polyvalent, titulaire du CAPPEI ou équivalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH dont il est le collaborateur direct.

Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du 1<sup>er</sup> degré

Annexe 1 BO N°30 du 23 juillet 2015 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

**MISSIONS**

Les missions du CP s'exercent, à l'échelle départementale, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des enseignants et des équipes d'établissements scolaires, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

**MISSIONS SPECIFIQUES liées à ce poste de CPC :****MPA :**

- Accompagner les équipes pédagogiques (enseignant/AESH) à la prise en main des outils numériques permettant les adaptations nécessaires aux besoins identifiés des élèves
- Assurer un soutien pédagogique adapté à l'élève
- Travailler en collaboration avec tous les partenaires pour faciliter la scolarisation de l'élève
- Assurer un lien avec le dispositif ADODYS

**APADHE :**

*Circulaire du 3-8-2020 : Accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école*

Afin de garantir le droit à l'éducation et à la poursuite des apprentissages, l'APADHE (Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École), organise la scolarisation à domicile des enfants et adolescents malades ou accidentés qui ne peuvent être scolarisés en raison de leur état de santé. Dans ce cadre, le CPC aura pour mission :

- Assurer la coordination et la mise en œuvre de l'APADHE
- Assurer le suivi pédagogique de l'élève bénéficiant d'un APADHE

**NUMERIQUE :**

- Accompagner les équipes pédagogiques des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré à la mise en œuvre du LPI
- Contribuer à la formation des personnels (ERSEH, CPC, enseignants, AESH) pour ce qui concerne les aspects numériques des adaptations pédagogiques

**COMPETENCES**

- Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'ASH
- Connaître de manière précise les structures et les problématiques de l'ASH, dans le premier comme dans le second degré
- Être en mesure de conseiller, de guider d'encadrer les enseignants dans les domaines de la didactique et de la pédagogie, de l'adaptation et de l'accessibilité des enseignements ;
- Maîtriser les outils numériques actuels d'enseignement et de communication ;
- Pouvoir s'intégrer à une équipe et seconder efficacement l'IEN ASH ;
- Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un conseiller pédagogique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.

**DIPLONES OU EXPERIENCES**

Être titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI ou équivalent.

Une expérience en tant que PEMF ou en équipe de circonscription est recommandée.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017* 2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

IEN ASH - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) – Mission PIAL  
Service Public Ecole Inclusive****NATURE DU POSTE**

L'enseignant coordonnateur des AESH-Mission PIAL exerce ses activités sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH. Ce professeur du 1er ou du 2nd degré titulaire du CAPPEI accompagne les référents des PIAL et les équipes dans la mise en place du dispositif. Il est amené à se déplacer sur les pôles implantés dans le département.

**MISSIONS**

**MISSION 1** : Gérer les aides humaines scolaires

- 1) Gérer les moyens budgétaires, en lien avec le rectorat, les services de la DSDEN, le lycée employeur
- 2) Organiser et participer aux recrutements des aides humaines scolaires
- 3) Procéder à l'affectation des aides humaines scolaires
- 4) Assurer un suivi de la situation administrative des AESH
- 5) Coordonner les actions de différents acteurs concernés par la gestion des AESH

**MISSION 2** : organiser la formation des AESH et participer ponctuellement à des formations spécifiques d'enseignants, directeurs d'école, chefs d'établissements

**MISSION 3** : participer à l'analyse des besoins

**MISSION 4** : renseigner les enquêtes concernant l'évolution des dispositifs, des besoins et des demandes

**MISSION 5** : personne-ressource

**COMPETENCES**

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier, second degré) et du rôle des différents acteurs
- Connaître les textes législatifs et réglementaires et plus particulièrement ceux relatifs aux accompagnants des élèves en situation de handicap et à l'éducation inclusive
- Connaître le fonctionnement de la MDPH, les missions des enseignants référents et des partenaires sociaux ou de soin
- Disposer de compétences rédactionnelles et d'animation de réunions
- Savoir travailler en autonomie en lien avec l'IEN ASH, être force de proposition, conseiller
- Disposer de qualités de rigueur et d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers
- Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale, travailler en équipe, collaborer
- Être disponible et réactif
- Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux
- Maîtriser de manière experte les outils numériques
- Faire preuve de discrétion professionnelle

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI ou équivalent.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017 2<sup>nd</sup> D : Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

IEN ASH - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Enseignant Référent de scolarisation MDPH****NATURE DU POSTE**

L'enseignant « référent de scolarisation », est positionné au sein de la M.D.P.H. comme personne ressource pour la scolarisation en milieu ordinaire et spécialisé. Il assure une fonction de coordination des enseignants référents pour le volet de leur prestation de mission au service de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation et de la liaison avec les représentants des services et établissements spécialisés.

**MISSIONS**

- Participer aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation en tant qu'évaluateur et participer à l'élaboration des PPS
- Participer aux CDAPH en qualité de rapporteur
- Assurer le suivi des décisions de la CDAPH dans le champ de la scolarisation en milieu ordinaire et dans le champ de l'orientation en établissements et services médico-sociaux
- Gérer la liste des enfants en situation de handicap en attente d'une place dans un établissement médico-social
- Apporter son expertise dans l'analyse des situations individuelles complexes d'enfants handicapés scolarisés et participer à leur résolution
- Représenter, en tant que de besoin la MDPH au sein des instances de pilotage des dispositifs pour la scolarisation en milieu ordinaire ou spécialisé
- Être un interlocuteur privilégié de l'IEN ASH

**COMPETENCES**

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier, second degré) et du rôle des différents acteurs
- Connaître les textes législatifs et réglementaires et plus particulièrement ceux relatifs aux accompagnants des élèves en situation de handicap et à l'éducation inclusive
- Connaître le fonctionnement de la MDPH, les missions des enseignants référents et des partenaires sociaux ou de soin
- Disposer de compétences rédactionnelles et à l'animation de réunions
- Savoir travailler en autonomie en lien avec l'IEN ASH, être force de proposition, conseiller
- Disposer de qualités de rigueur et d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers
- Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale, travailler en équipe, collaborer
- Être disponible et réactif
- Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux
- Maîtriser de manière experte les outils numériques
- Faire preuve de discrétion professionnelle

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI ou équivalent.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017*    2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**MDPH 55** - 5, Espace Theuriet 55000 BAR-LE-DUC

Tél. : 03 29 46 70 70 - Courriel : [contact@mdph55.fr](mailto:contact@mdph55.fr)

**INTITULE DU POSTE****Enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH)****NATURE DU POSTE**

Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH, l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap est installé dans un établissement relevant du second degré. Il exerce ses missions dans un territoire fixé par décision de l'IA-DASEN (Cf Annexe 1 - secteurs ERSEH). Ce territoire comprend nécessairement des écoles et des établissements du second degré, ainsi que les établissements médico-sociaux ou de santé implantés dans ce secteur, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

L'enseignant référent est, au sein de l'éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés. Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention un établissement scolaire. Il assure la coordination des PIALS.

Arrêté du 17-8-2006, Les enseignants référents et leurs secteurs d'intervention

Circulaire n° 2006-126 du 17-8-2006, Mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de Scolarisation (BO n°32 du 7 septembre 2006)

**MISSIONS**

La mission comporte 5 axes essentiels

- **Un axe "Élève" :**

- L'enseignant référent est responsable de la continuité et de la cohérence du parcours de formation de l'élève handicapé
- Il devra se doter d'outils de lecture et d'accompagnement (tableau de bord, renseignements d'enquêtes...) permettant un suivi et une lisibilité du parcours des élèves handicapés

- **Un axe "Famille"**

- En lien avec LA FAMILLE de l'élève handicapé, la mission est centrée sur l'échange d'informations et d'avis, le dialogue et le conseil

- **Un axe "Équipe de suivi de la scolarisation"**

- animateur de l'Équipe de Suivi de la Scolarisation dont la composition est évolutive dans la mesure où elle est constituée de l'ensemble des personnes concourant à la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation
- Un axe "Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA)" & "Équipe Pluridisciplinaire"
- Mise en place d'un travail collaboratif avec la MDPH de préparation, de mise en œuvre et d'évaluation du PPS
- Participation aux EPE

- **Un axe départemental "DSDEN"**

- Membre de la cellule de veille sur la scolarisation en Meuse des élèves handicapés, l'enseignant référent participe à la mise en œuvre de la politique en matière d'éducation inclusive, à l'analyse des besoins
- Il concourt à la gestion des AESH et à leur formation (PIAL)

L'ERSEH bénéficie d'une lettre de mission relative à la coordination d'un ou plusieurs PIAL. Cette mission supplémentaire est indemnisée par le biais d'une IMP.

**COMPETENCES**

- Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé
- Qualités nécessaires à la fonction : Sens de l'organisation - Disponibilité - Adaptation - Avoir un esprit de synthèse
  - Savoir animer une équipe - Savoir écouter et entendre - Avoir une bonne connaissance du domaine du handicap et des différentes structures scolarisant l'élève handicapé – Maîtrise des outils numériques

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI ou équivalent.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017    2<sup>nd</sup> D : Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017

Coordination PIAL : 1 IMP

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Coordonnateur Job ULIS 55****NATURE DU POSTE**

JOB'ULIS est un dispositif départemental d'insertion professionnelle à destination des élèves en situation de handicap sortant des ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) en LP et IM Pro ou ITEP Pro.

Le poste de coordonnateur JOB ULIS est implanté au Lycée professionnel E. FREYSSINET, VERDUN.

L'enseignant coordonnateur du dispositif JOB ULIS55 est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.

**Cadre réglementaire :**

- BO n°45 du 08/12/2016 - La formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap NOR : MENE1634901C - circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016 - MENESR - DGESCO A1-3
- LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 - Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel

**MISSIONS****Objectifs du dispositif :**

- FAVORISER la transition lycée professionnel / emploi en milieu ordinaire sans rupture de parcours
- DEVELOPPER et optimiser les partenariats entre les ULIS et les acteurs du service public de l'emploi
- AUGMENTER le nombre d'embauches en milieu ordinaire de jeunes en situation de handicap issus de dispositifs ULIS et inscrits en formation CAP ou BAC PRO
- ANIMER auprès des jeunes, des ateliers collectifs et/ou individuels de techniques de recherche d'emploi
- SUIVRE les jeunes en stage ou en emploi pour mettre en place des compensations et adaptations de poste de travail en lien avec CAP Emploi
- ACCOMPAGNER les équipes de professeurs lors de la réalisation des fiches de poste en lien avec les compétences maîtrisées par l'élève (c'est-à-dire la modularisation des CAP)
- ACCOMPAGNER également les équipes sur l'élaboration des attestations de compétences professionnelles relevant des compétences de l'Education nationale
- COMMUNIQUER : informer et mobiliser les partenaires, les entreprises, les familles et les jeunes
- ANIMER le comité de pilotage JOB ULIS55

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI ou équivalent

Expérience relative à l'insertion professionnelle souhaitée

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017* 2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

IEN ASH - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****SECRETARE CDOEA****Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré****NATURE DU POSTE**

L'enseignant, secrétaire CDOEA est placé sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale ASH et sous l'autorité du DASEN, président de la C.D.O.E.A.

*Poste fractionné : 50% secrétaire CDOEA et 50% ERSEH (Enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap & Coordination PIAL)*

Composition et fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré - [arrêté du 07 décembre 2005](#) complété par [l'arrêté du 14-06-2006](#).

Orientation et affectation dans les enseignements adaptés : [circulaire n°2006-139 du 29-08-06](#).

Orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré : [circulaire n° 2009-060 du 24-4-2009](#).

**MISSIONS*****Auprès des familles :***

- Accompagner les familles dans les étapes de l'orientation de leur enfant
- Aider à l'affectation en recherchant et proposant des choix d'orientation adaptés

***Auprès des équipes pédagogiques :***

- Effectuer la liaison avec les équipes éducatives
- Aider à la préparation des dossiers d'orientation et les étudier
- Élaborer et diffuser des documents de suivis et de statistiques
- Accompagner les parcours individualisés des élèves

***Pour le département :***

- Assurer les relations et la communication auprès des partenaires : justice, protection judiciaire de la jeunesse, services sociaux, services psychologiques, service de soin (le cas échéant), M.D.P.H.
- Organiser la C.D.O.E.A. et suivre les décisions prises afin de les mettre en œuvre

**COMPETENCES**

- Bonne connaissance de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap et en particulier de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005
- Bonne connaissance du principe de l'école inclusive, connaissance des textes concernant les enseignements généraux et professionnels adaptés
- Bonne connaissance du fonctionnement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés
- Savoir réaliser et interpréter des statistiques
- Avoir une connaissance des procédures et possibilités d'orientation des élèves
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe
- Respecter la confidentialité et faire de preuve de discrétion
- Avoir le sens de l'organisation, de la rigueur, de l'esprit de synthèse

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017* 2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

IENT ASH - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Enseignant spécialisé exerçant en centre pénitentiaire****NATURE DU POSTE**

**Référence** : circulaire n° 2011-239 du 8 décembre 2011

« L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (cf. article D.435 du code de procédure pénale). La prise en charge des mineurs et la lutte contre l'illettrisme constituent ses priorités. » L'enseignant affecté sur le poste bénéficie d'une formation obligatoire à l'adaptation à l'emploi, durant la première année d'exercice. Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et du Proviseur de l'Unité Pédagogique des services Pénitentiaires de la région Grand Est et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur du centre pénitentiaire ou de la maison d'arrêt.

**MISSIONS**

Indépendamment des mineurs pour lesquels l'enseignement est prioritaire et obligatoire jusqu'à 16 ans et fortement recommandé jusqu'à 18 ans, l'enseignement en milieu carcéral se définit comme une formation pour adultes. Les enseignants, en relation avec l'ensemble des autres partenaires intervenant dans l'établissement, s'efforcent de mener une politique d'incitation visant à permettre l'accès de l'enseignement aux détenus qui, même sans être demandeurs, du fait justement de leur grande marginalisation, pourraient utilement en bénéficier (repérage des publics entrant illettrés). Élément essentiel dans le dispositif de réinsertion, l'enseignement est complètement intégré au parcours de la détention, depuis l'accueil – où un bilan des acquis est proposé aux détenus – jusqu'à la préparation de la sortie, dans une perspective de validation des acquis.

L'enseignant en milieu carcéral participe au soutien à la personne détenue, contribue à fixer les objectifs à court terme et à construire des projets qui structurent le temps. L'enseignement permet l'accès au monde de l'écrit, propose des activités intellectuelles complexes et enrichissantes, contribue à restaurer un sentiment de compétence et une image de soi plus positive. Il vise la validation des acquis, l'acquisition de compétences nouvelles et une meilleure formation générale et/ou professionnelle sanctionnée par des diplômes reconnus. Il garantit l'ouverture aux différentes formes d'accès au savoir, favorise le recours fréquent à la bibliothèque, aux diverses ressources documentaires et aux technologies nouvelles et crée des liaisons entre l'enseignement et les activités professionnelles, socio-éducatives et culturelles.

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017*    2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Enseignant spécialisé en CENTRE EDUCATIF FERME****NATURE DU POSTE**

Le centre éducatif fermé accueille des adolescents placés sous l'autorité de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Les élèves sont pris en charge en centre fermé ; leur projet individuel pour sa partie pédagogique d'une part, et sa partie éducative voire thérapeutique d'autre part, est élaboré par l'enseignant de la classe et l'équipe d'encadrement du centre éducatif fermé. L'enseignant de ce centre est un professeur des écoles mis à la disposition par le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale.

- Convention justice / éducation nationale du 8 décembre 2011.

- Note de service n° 2005-048 du 04-04-2005.

**MISSIONS**

Le PE assure un enseignement à l'adolescent placé dans le centre pour une période de 6 mois.

**Les missions spécifiques :**

- Répondre à un double objectif de socialisation et de rescolarisation de l'adolescent.
- Réaliser un bilan des acquis scolaires et professionnels, et construire un projet pédagogique personnalisé.
- Aménager en partenariat avec des établissements d'enseignement et avec les services d'information et d'orientation, un parcours individualisé de formation offrant de réelles chances de retour dans les dispositifs de droit commun.
- Participer au projet du CEF dans le cadre d'activités s'inscrivant dans sa mission éducative.
- Participer aux réunions de synthèse du CEF, dans le but de la mise en œuvre du projet individualisé
- Assurer la liaison pédagogique et administrative avec les familles et les établissements d'origine des jeunes lors de leur retour.

**Organisation du service :**

Le service organisé de façon annualisée de 21 heures comprend :

- **18 heures minimum** devant élèves, organisées de façon à ce que chaque jeune bénéficie d'au moins **15 heures d'enseignement**
- 3 heures de suivi individuel du parcours scolaire des jeunes :

Liaisons avec les établissements d'origine et de retour, aide à l'élaboration du projet personnel d'orientation, aménagement de scolarité en temps partagé entre le CEF et l'établissement scolaire quand l'évolution du mineur le permet et sous réserve de l'accord du magistrat.

*L'enseignant réalisera des bilans réguliers de son action au sein du CEF, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, et les transmettra à l'IEN ASH (mise à jour des emplois du temps...)*

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI ou équivalent

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017* 2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**Centre Éducatif Fermé** - Rue du clos de jardin fontaine - 55840 THIERVILLE SUR MEUSE Tél. : 03 29 86 43 43

**INTITULE DU POSTE****Direction administrative et pédagogique SEISAAM****NATURE DU POSTE**

Le directeur pédagogique exerce sa mission au sein du pôle Enfance Médico-Social du SEISAAM (Services et Établissements publics d'IncluSion et d'Accompagnement Argonne Meuse), un établissement public social et médico-social qui relève de la fonction publique hospitalière.

Il a pour mission de coordonner et piloter les Unités d'Enseignement (internes et externalisées) des services DITEP et DIME SEISAAM sur l'ensemble du département de la Meuse.

Il exerce cette mission en collaboration avec les autres cadres du SEISAAM, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

Les DITEP concernent des enfants et adolescents relevant de TCC (Troubles de la conduite et du comportement).  
Les DIME concernent des enfants et adolescents relevant de TND (Troubles neuro développementaux).

**MISSIONS**

En qualité de directeur pédagogique, responsable des Unités d'Enseignement SEISAAM, le professeur des écoles :

- Coordonne l'activité des enseignants des Unités d'Enseignement, détermine avec eux leur emploi du temps dans le cadre de leurs obligations de service
- Exerce et fait exercer une mission de service public en s'appuyant sur les valeurs fondamentales du système éducatif et sur l'éthique professionnelle
- Rédige le volet pédagogique du projet d'établissement, et est garant de sa mise en œuvre
- Assure, dans le cadre de sa fonction, le lien entre l'établissement médico-social et l'Education Nationale
- S'assure de la mise en œuvre du PPS, en lien avec l'ERSEH (Enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap) en favorisant des pratiques inclusives

**COMPETENCES**

- Connaître le système éducatif et maîtriser la réglementation en vigueur concernant l'éducation inclusive
- Avoir une bonne connaissance des troubles spécifiques et des besoins du public accueilli.
- Travailler en équipe et établir des partenariats
- Pouvoir communiquer efficacement avec différents interlocuteurs
- Maîtriser l'outil informatique
- Faire preuve de rigueur et de bonnes capacités d'organisation
- Avoir le sens de l'initiative
- Être disponible et mobile

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

- Expérience de direction souhaitée
- CAPPEI
- Inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'établissements spécialisés.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017    2<sup>nd</sup> D : Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**SEISAAM** - Route de Lochères - 55120 CLERMONT-EN-ARGONNE - Tél : 03.29.88.28.28 - E-mail : [accueil@seisaam.fr](mailto:accueil@seisaam.fr)

**INTITULE DU POSTE****Enseignant spécialisé itinérant en SESSAD****NATURE DU POSTE**

L'enseignant spécialisé itinérant en SESSAD est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du directeur du SESSAD auquel il est affecté. Chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique, dans les établissements des 1<sup>ers</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, aux élèves bénéficiant des services d'un SESSAD l'enseignant assurera la prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective et la promotion de l'inclusion scolaire et de l'insertion sociale et professionnelle.

**MISSIONS*****Appui pédagogique aux équipes d'école***

- Apporter son concours à l'enseignant pour la mise en place de stratégies pédagogiques et éducatives adaptées en cohérence avec les besoins des élèves accompagnés au regard des actions conduites en classe
- Privilégier des interventions massées, afin que l'enseignant puisse intervenir sur tous les secteurs de scolarisation à plusieurs moments de l'année
- Proposer des modalités de travail diversifiées (co-intervention, groupes de besoins, ...) adaptées aux besoins des élèves
- Travailler en co-préparation avec les enseignants pour anticiper sur les réponses pédagogiques les mieux adaptées aux élèves
- Apporter à l'enseignant (et/ou à l'équipe) qui accueille aides et conseils techniques, par les moyens de communication adaptés (mails, réunions, ...)

***Enseignement auprès des élèves suivis***

- Contribuer à l'observation de l'élève et à la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées à ses besoins et compétences en situation scolaire (supports adaptés...) ainsi qu'à son évaluation
- Impulser, au sein des établissements, des activités centrées sur les apprentissages pour mettre en œuvre les projets individuels de scolarisation de nature à valoriser les compétences des élèves concernés au sein du groupe-classe
- Apporter des aides pédagogiques spécialisées à l'élève, articulées avec le projet pédagogique de la classe selon différentes modalités

***Lien École ou Établissement & SESSAD :***

- Concertation avec le SESSAD, les équipes pédagogiques et les parents pour faire évoluer les projets personnalisés de scolarisation
- Participer aux réunions des ESS permettant la mise en œuvre de PPS
- Tutorat électronique (liaison avec les enseignants)

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI ou équivalent.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017* 2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

IEN ASH - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE*****Enseignant spécialisé en hôpital de jour*****NATURE DU POSTE**

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'hôpital de jour et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH. Chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique, dans les établissements des 1<sup>ers</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, aux élèves bénéficiant des services du CHS l'enseignant assurera la prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective et la promotion de l'inclusion scolaire et de l'insertion sociale et professionnelle.

**MISSIONS*****L'appui pédagogique aux équipes d'école***

Afin que l'enseignant puisse intervenir sur tous les secteurs de scolarisation à plusieurs moments de l'année, les aides massées seront privilégiées.

- Travail de co-préparation avec les enseignants permettant d'anticiper sur les réponses pédagogiques les mieux adaptées aux élèves
- Apporter son concours à l'enseignant pour la mise en place des stratégies pédagogiques et éducatives adaptées en cohérence avec les actions conduites en classe
- Travail en co-intervention ou en groupes de besoins
- Tutorat électronique (liaison avec les enseignants)
- Apporter à l'enseignant (et/ou à l'équipe) qui accueille aides et conseils techniques

***L'enseignement auprès des élèves suivis***

- Contribuer à l'observation de l'élève et à la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées à ses besoins et compétences en situation scolaire ainsi qu'à son évaluation.
- Impulser, au sein des établissements, des activités centrées sur les apprentissages pour mettre en œuvre les projets individuels de scolarisation et de nature à valoriser les compétences des élèves concernés au sein du groupe-classe
- Apport d'aides pédagogiques spécialisées à l'élève, articulées avec le projet pédagogique de la classe selon différentes modalités

***Le lien Ecole ou Etablissement & CHS :***

- Concertation avec le CHS, les équipes pédagogiques et les parents pour faire évoluer les projets personnalisés de scolarisation
- Participer aux réunions des ESS permettant la mise en œuvre de PPS
- Tutorat électronique (liaison avec les enseignants)

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI ou équivalent.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017* 2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

IEN ASH - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Enseignant spécialisé en Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)****NATURE DU POSTE**

Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Il est en général géré par une association loi 1901, à but non lucratif, au sein d'un conseil d'administration. Les enseignants spécialisés sont mis à la disposition de l'association par le rectorat.

Un CMPP relève du secteur médico-social et participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.

**MISSIONS**

- Contribuer à la levée des difficultés scolaires des élèves accueillis
- Agir avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre
- Intervenir au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Articuler son action à celles conduites auprès des élèves et contribuer au Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) ou au Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou au Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) mis en œuvre dans l'établissement scolaire
- Utiliser des médiations plurielles ; elles peuvent être des contes à lire et à raconter, des ateliers d'écriture, de théâtre, de jeux, de jeux de rôle, etc. Ce travail à l'interface des sphères affective et cognitive aide l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages.
- Proposer des modalités organisationnelles de suivi adaptées aux besoins de l'élève (individuelles ou en groupe)
- L'enseignant en CMPP est une personnes ressource locale. Dans ce cadre, il peut :
  - Contribuer, selon une méthodologie partagée entre l'IEN ASH et le Directeur administratif du CMPP, à des animations pédagogiques, à des actions de sensibilisation et de formation.
  - Participer à des groupes de réflexion.
  - Participer aux réunions d'Équipe Éducative, d'Équipe de Suivi de la Scolarisation, de synthèse et de coordination des RASED des établissements relevant du secteur d'intervention du CMPP.

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017 2<sup>nd</sup> D : Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME****NATURE DU POSTE**

L'enseignant de l'UEMA est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH. L'UEMA est un dispositif adossé à un établissement médico-social. Elle accueille 7 élèves de trois à six ans.

Texte(s) de référence : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées. Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes - 06/04/2018 - Instruction ministérielles n° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13-02-2014.

**MISSIONS**

- Piloter le projet de l'UE maternelle et assurer la cohérence des actions des différents professionnels
- Partager avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs
- Participer aux évaluations qui permettent les réajustements du projet des élèves
- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS dont il dépend

En dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, il est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail scolaire proposés à l'enfant.

Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

Il participe avec l'ensemble de l'équipe, aux supervisions et formations, organisées par l'établissement médico-social.

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI ou équivalent

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017* 2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME****NATURE DU POSTE**

L'enseignant de l'UEEA est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH. L'UEEA est un dispositif adossé à un établissement médico-social. Elle accueille 10 élèves de 6 à 11 ans.

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées.

Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes (06/04/2018)

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 relative à la mise à jour du cahier des charges des unités d'enseignements élémentaires autisme (UEEA) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.

**MISSIONS**

Le professeur contribue à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme. Il participe à l'analyse des besoins éducatifs particuliers de chacun des élèves, conçoit et met en œuvre des outils, démarches et pratiques pédagogiques adaptés.

Identifié comme le pilote de l'unité d'enseignement (UE), l'enseignant :

- pilote le projet pédagogique de l'UE et assure la cohérence des actions des différents professionnels ;
- partage avec les professionnels des Services Médico-Sociaux un langage et des outils de réflexion communs ;
- transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet des élèves ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant l'intervention hors temps scolaire dont ses collègues l'informent ;
- réalise avec des partenaires les évaluations qui permettent le réajustement des projets ;
- est l'interlocuteur des parents en ce qui concerne le cadre scolaire proposé à leur enfant dans l'UE ;
- respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille,
- favorise et entretient une relation de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que les directions des services médico-sociaux ;
- organise l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS.

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI ou équivalent

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017* 2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Enseignant spécialisé en charge d'une Unité d'Enseignement (externalisée ou interne) en IME ou IM Pro****NATURE DU POSTE**

L'enseignant spécialisé assure la prise en charge pédagogique des élèves admis en établissement médico-social, conformément au projet personnalisé de scolarisation inscrit dans le projet individuel d'accompagnement. Il élabore pour chaque élève un projet pédagogique individuel. Les élèves concernés peuvent avoir de 6 à 20 ans.

A partir de 14 ans, la découverte professionnelle s'inscrit dans le projet individuel, en relation avec le personnel éducatif. A partir de 16 ans, le projet d'enseignement s'articule avec la découverte professionnelle assurée par les éducateurs techniques.

Selon l'organisation pédagogique de l'unité d'enseignement, l'enseignant spécialisé peut être amené à assurer des fonctions de coordination pédagogique.

**MISSIONS**

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction cognitive mais également des troubles associés, dans le cadre du dispositif de scolarisation proposé au sein de chacun des établissements (notamment dans le cadre des Unités d'Enseignement Externalisées lorsqu'elles existent)
- Apporter à chaque élève, au sein de l'UE ou de la classe de référence, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes précisées dans son PPS
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Élaborer, en équipe d'établissement (pédagogique, éducative et thérapeutique), un projet de scolarisation coordonnant temps d'enseignement, temps éducatif et temps de soins
- Travailler en partenariat avec les différents professionnels de l'ESMS
- Travailler en partenariat avec les différents professionnels des établissements scolaires
- Participer aux synthèses programmées dans l'ESMS, aux ESS et aux conseils des maitres ou conseils pédagogiques des établissements scolaires en tant que de besoin
- Assurer un lien pédagogique avec les familles tout au long du parcours de l'élève

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

**CAPPEI ou équivalent.**

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017 2<sup>nd</sup> D : Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**SEISAAM** - Route de Lochères - 55120 CLERMONT EN ARGONNE - Tél : 03 29 88 28 28

**INTITULE DU POSTE**

**Enseignant spécialisé en charge d'une Unité d'Enseignement (interne ou externalisée) en  
Dispositif ITEP  
(Institut thérapeutique éducatif et pédagogique)**

**NATURE DU POSTE**

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH. Les ITEP sont des établissements qui accueillent des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur scolarisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage. Ils conjuguent au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

**MISSIONS**

- Assurer 24 heures d'enseignement auprès des élèves
- Apporter à chaque élève, au sein de l'UE ou de la classe de référence, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes précisées dans son PPS
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Élaborer, en équipe d'établissement (pédagogique, éducative et thérapeutique), un projet de scolarisation coordonnant temps d'enseignement, temps éducatif et temps de soins
- Travailler en partenariat avec les différents professionnels de l'ESMS
- Travailler en partenariat avec les différents professionnels des établissements scolaires
- Participer aux synthèses programmées dans l'ESMS, aux ESS et aux conseils des maîtres ou conseils pédagogiques des établissements scolaires en tant que de besoin
- Assurer un lien pédagogique avec les familles tout au long du parcours de l'élève

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

**CAPPEI ou équivalent.**

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017*    2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**I.T.E.P. DE MONTPLONNE** – SAUSSAIES - 55000 MONTPLONNE - Tél : 03 29 78 60 82

**SEISAAM** - Route de Lochères - 55120 CLERMONT EN ARGONNE - Tél : 03 29 88 28 28

**INTITULE DU POSTE****Enseignant Coordonnateur d'une ULIS en école, collège, lycée****NATURE DU POSTE**

L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH (IEN de circonscription pour ULIS école) et sous la responsabilité fonctionnelle du directeur d'école ou chef d'établissement où il est affecté.

Personne-ressource au sein de l'établissement, il propose à l'équipe pédagogique des actions visant à assurer la meilleure scolarisation des élèves bénéficiant du dispositif ULIS et l'acculturation des membres de la communauté scolaire aux besoins particuliers de l'élève en situation de handicap.

**ULIS 2<sup>nd</sup> degré :**

Exercé aux problématiques de formation professionnelle adaptée aux besoins de l'élève en situation de handicap, il sait engager une démarche contractualisée avec un collège (notamment pour des projets relevant des EGPA), un IMPRO, un lycée professionnel ou une entreprise.

Les postes de coordonnateurs Ulis Collège et Lycée sont ouverts au mouvement du personnel du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

**MISSIONS**

L'ULIS constitue au sein de l'établissement scolaire un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves présentant des handicaps relevant des Troubles des Fonctions Cognitives, parmi lesquels les troubles spécifiques du langage écrit ou oral.

- Collaborer avec les professeurs d'école, du collège ou du lycée
- Collaborer avec les personnels des services de soins chargés du suivi thérapeutique et éducatif des élèves
- Collaborer avec l'AESHco nommée sur le dispositif
- Rédiger le projet de l'ULIS, partie intégrante du projet d'établissement ou projet d'école
- Construire les projets individualisés de chacun des élèves, par le biais du document de mise en œuvre du PPS, rédigé dans le LPI
- Privilégier des pratiques inclusives permettant à l'élève d'être scolarisé le plus possible dans sa classe de référence dans le respect des préconisations du PPS
- Mettre en place un partenariat privilégié avec le médecin de l'EN, le psychologue EDA ou EDO, l'assistant social du collège, l'infirmière, l'ERSEH

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI ou équivalent.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017 2<sup>nd</sup> D : Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à exigences particulières

**CONTACT :**

IEN ASH - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Enseignant spécialisé en RASED****NATURE DU POSTE**

Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

Les RASED rassemblent des professeurs des écoles titulaires d'un CAPPEI ou équivalent et des psychologues EDA (spécialité Éducation, Développement et Apprentissage). Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

**MISSIONS**

Les personnels des RASED :

- Apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles
- Aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées
- Contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).
- Mettent en place des actions de prévention et de remédiation aux difficultés scolaires qui résistent aux aides apportées en classe

Les missions de chacun des enseignants, personnels spécialisés ont été clairement redéfinies en 2014, tout en réaffirmant leur appartenance aux équipes pédagogiques. Le pilotage et l'organisation des aides en fonction des besoins repérés dans les écoles y sont précisés.

Dans chacune des circonscriptions du 1er degré, l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription pilote la mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants, en arrête l'organisation générale et les priorités, notamment dans le cadre du pôle ressources de circonscription.

**COMPETENCES**

- Repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves
- Identifier les obstacles à la réussite et les besoins qui en découlent
- Construire des réponses adaptées aux difficultés d'apprentissage qu'éprouvent ces élèves
- Promouvoir les principes d'une scolarisation inclusive
- Avoir un sens avéré du travail en équipe au sein de l'école, de l'antenne du RASED
- Coopérer avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

**Toute prise en charge des élèves devant s'articuler avec la scolarisation en classe, une aptitude à des formes de travail diverses, dont la co-intervention en classe, est essentielle.**

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

RASED aide à dominante pédagogique -> Priorité aux enseignants titulaires d'un CAPPEI (parcours RASED) ou CAPASH (option E).

RASED aide à dominante relationnelle -> Uniquement accessibles aux enseignants titulaires du CAPPEI correspondant (parcours RASED) ou CAPASH (option G).

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf. Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017 2<sup>nd</sup> D : Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf. note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

IENT ASH - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Coordonnateur pédagogique du CMPP de la Meuse***Résidence administrative : Bar le Duc***NATURE DU POSTE**

Le coordonnateur pédagogique exerce sa mission au sein des CMPP de la Meuse (Centre Médico Psycho Pédagogique), établissement public médico-social.

Il a pour mission de coordonner l'activité des enseignants spécialisés du CMPP.

Il exerce cette mission en collaboration avec les cadres du CMPP, sous l'autorité fonctionnelle de la direction de l'établissement et sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH.

Il développe et met en œuvre une coopération efficiente entre les CMPP et les établissements scolaires du territoire.

**MISSIONS**

En qualité de coordonnateur pédagogique, le professeur des écoles :

- Assure le relais et représente la Direction d'établissement sur le volet pédagogique des CMPP
- Coordonne l'activité et les actions des enseignants des CMPP de la Meuse, détermine avec eux leur emploi du temps dans le cadre de leurs obligations de service
- Exerce et fait exercer une mission de service public en s'appuyant sur les valeurs fondamentales du système éducatif et sur l'éthique professionnelle
- Rédige le volet pédagogique du projet d'établissement, et est garant de sa mise en œuvre
- Assure, dans le cadre de sa fonction, le lien entre l'établissement médico-social et l'Education Nationale
- Assure le relais dans l'orientation des enfants et des familles vers les services ou dispositifs appropriés, notamment de l'Éducation Nationale, en cas de situation de complexe.
- Apporte un éclairage pédagogique de la situation scolaire pour l'élaboration du projet de soin
- Participe à la circulation de l'information en interne et en externe. Respecte les procédures des CMPP
- Est une personne ressource auprès des professionnels et des partenaires.
- Assure une veille en matière d'évolution des textes réglementaires concernant l'Éducation Nationale et l'École Inclusive.
- Participe à la réflexion sur l'évolution de l'établissement, des pratiques professionnelles et des projets.

**COMPETENCES**

- Connaître le système éducatif et maîtriser la réglementation en vigueur concernant l'éducation inclusive
- Avoir une bonne connaissance des besoins du public accueilli.
- Travailler en équipe et établir des partenariats, communiquer efficacement avec différents interlocuteurs
- Maîtriser l'outil informatique avec des compétences rédactionnelles
- Faire preuve de rigueur et de bonnes capacités d'organisation, avoir le sens de l'initiative
- Autonomie, disponibilité, mobilité (titulaire permis B et multi site)

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

- Expérience de pilotage pédagogique souhaitée
- CAPPEI ou équivalent.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017    2<sup>nd</sup> D : Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**CMPP** – Siège social, 33 bis, rue du Port – BP 80526 – 55012 BAR LE DUC.

Tél. : 03 29 45 07 16 – Courriel : [accueilbld@cmpp-meuse.fr](mailto:accueilbld@cmpp-meuse.fr) – Site Internet : [www.cmpp-meuse.fr](http://www.cmpp-meuse.fr)

**INTITULE DU POSTE**

**Adjoint au coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) –  
Mission PIAL  
Service Public Ecole Inclusive**

**NATURE DU POSTE**

L'enseignant adjoint au coordonnateur des AESH-Mission PIAL exerce ses activités sous l'autorité de l'IEN ASH. Ce professeur du 1er degré ou du 2<sup>ème</sup> degré accompagne les référents, les coordonnateurs des PIAL et les équipes sur plusieurs secteurs du département (selon une répartition annuelle). Il est amené à se déplacer sur les pôles implantés dans le département.

**MISSIONS**

**Il exerce ses activités en liaison étroite et directe avec le coordonnateur départemental, il est chargé de différentes missions qui s'organisent autour de 4 pôles.**

- 1) Fonction de gestion et de suivi :** Participe au recrutement, au renouvellement des AESH du PIAL. Il est l'interlocuteur privilégié des AESH en lien avec les coordonnateurs des PIAL, les chefs d'établissements et les IEN de circonscription. Il constitue et tient à jour en liaison avec le coordonnateur départemental du SPEI un tableau de bord des PIAL et un dossier de suivi des AESH des PIAL. Participe à l'analyse des besoins. Réalise un diagnostic du dispositif afin de définir les évolutions à mener en liaison avec l'IEN ASH
- 2) Fonction de coordination/animation :** Réceptionne les décisions de la CDA, veille à la cohérence et met en place en liaison avec les coordonnateurs des PIAL l'accompagnement nécessaire en fonction des moyens alloués. Apporte sa contribution pour adapter les interventions des AESH (modalités, gestes professionnels, positionnement).
- 3) Fonction de formation :** organise et anime la formation des AESH sous l'autorité de l'IEN ASH. Participe et anime ponctuellement à des formations spécifiques des équipes éducatives.
- 4) Fonction de personne-ressource :** Aide à la sensibilisation des membres de la communauté éducative aux enjeux de l'école inclusive. Contribue à élaborer et à diffuser des outils, des ressources à destination des AESH.

**COMPETENCES**

- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier, second degré) et du rôle des différents acteurs
- Connaître les textes législatifs et réglementaires et plus particulièrement ceux relatifs aux accompagnants des élèves en situation de handicap et à l'éducation inclusive
- Connaître le fonctionnement de la MDPH, les missions des enseignants référents et des partenaires.
- Capacités relationnelles et d'écoute
- Savoir travailler en autonomie en lien avec le coordonnateur départemental du SPEI et l'IEN ASH
- Disposer de qualités de rigueur, sens de l'organisation
- Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux
- Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale
- Être disponible
- Maîtrise de l'outil informatique (traitement de textes, tableurs, base de données)
- Faire preuve de discrétion professionnelle, de confidentialité et de loyauté

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

Poste à profil

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (*Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : *Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017* 2<sup>nd</sup> D : *Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 78 91- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Enseignant Coordonnateur d'une ULIS renforcée – Cité Scolaire Alfred Kastler - Stenay****NATURE DU POSTE**

L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du directeur d'école ou chef d'établissement où il est affecté.

Personne ne ressource au sein de l'établissement, il propose à l'équipe pédagogique des actions visant à assurer la meilleure scolarisation des élèves bénéficiant du dispositif ULIS et l'acculturation des membres de la communauté scolaire aux besoins particuliers de l'élève en situation de handicap.

Exercé aux problématiques de formation professionnelle adaptée aux besoins de l'élève en situation de handicap, il sait engager une démarche contractualisée avec un collègue, un IME, un IMPRO, un lycée professionnel ou une entreprise.

Poste ouvert au mouvement du personnel du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

**MISSIONS**

L'ULIS constitue au sein de l'établissement scolaire un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves présentant des handicaps relevant des Troubles des Fonctions Cognitives, parmi lesquels les troubles spécifiques du langage écrit ou oral.

- Collaborer avec les professeurs du collège et du lycée
- Collaborer avec les personnels des services de soins chargés du suivi thérapeutique et éducatif des élèves
- Collaborer avec l'AESHco et les éducateurs de l'ESMS nommés sur le dispositif
- Rédiger le projet de l'ULIS, partie intégrante du projet d'établissement
- Construire les projets individualisés de chacun des élèves, par le biais du document de mise en œuvre du PPS
- Privilégier des pratiques inclusives permettant à l'élève d'être scolarisé le plus possible dans sa classe de référence dans le respect des préconisations du PPS. Enseigne et co-enseigne auprès des élèves
- Mettre en place un partenariat privilégié avec le médecin de l'EN, le psychologue EDA ou EDO, l'assistant social du collège, l'infirmière, l'ERSEH, le coordonnateur du dispositif Job Ulis
- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Coordonne les emplois du temps et l'accompagnement des élèves en collaboration avec le coordonnateur éducateur
- Participe aux ESS et réunions institutionnelles de l'établissement scolaire
- Est personne ressource au sein de l'établissement Exigences particulières : social, aux relations avec les parents, à la participation aux.

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAPPEI ou équivalent.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Régime indemnitaire 1<sup>er</sup> D : Décret n°2017-964 du 10 MAI 2017 2<sup>nd</sup> D : Décret n° 2017-966 du 10 mai 2017

**Le service de l'enseignant** spécialisé de ce dispositif ULIS 2nd degré renforcée est de 18 heures hebdomadaires d'enseignement et de 2 heures hebdomadaires consacrées à la coordination avec le médico

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil et exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****DIRECTEUR OU DIRECTRICE ADJOINT(E) CHARGÉ(E) DES EGPA du collège****NATURE DU POSTE**

Peuvent faire acte de candidature, les personnels titulaires de l'Éducation nationale appartenant au corps des professeurs des écoles, des professeurs des lycées et collèges, des professeurs des lycées professionnels.

**Date de prise de fonction** : septembre 2024

**Conditions de nomination** : nomination à titre provisoire.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec les exigences du poste.

Cadre de fonctionnement : le Directeur ou la Directrice adjoint(e) chargé(e) des EGPA du collège est placé sous la responsabilité administrative et pédagogique du Chef d'Établissement.

**MISSIONS**

Le directeur ou la directrice adjoint(e) chargé(e) des EGPA du collège est garant(e) de la cohérence de l'ensemble du projet de fonctionnement des EGPA, **volet du projet d'établissement**. Il ou elle assiste le Chef d'établissement dans le domaine de l'administration et assure :

- la cohérence de l'organisation pédagogique des EGPA
- l'impulsion, l'animation et la coordination des actions de l'ensemble de l'équipe pédagogique (*enseignants spécialisés, PLP et PLC impliqués dans les dispositifs inclusifs*)
- le suivi du parcours des élèves
- l'organisation et le suivi des stages en milieu professionnel
- la rédaction et la transmission des bilans annuels aux familles
- pour les élèves pré orientés, la constitution des dossiers à destination de la CDOEASD à l'issue de l'année de 6<sup>e</sup>
- pour les élèves ayant bénéficié de l'appui des EGPA, le suivi de leur devenir à l'issue de la classe de 3<sup>e</sup>
- le renseignement et la transmission du tableau de bord et de l'organigramme des EGPA à la DSDEN
- la liaison avec les écoles primaires, les lycées professionnels du secteur ou tout autre établissement dispensant une formation
- la mise en place de partenariats

**COMPETENCES**

- Exigeant en termes d'éthique professionnelle
- Bonne connaissance du fonctionnement d'un EPLE et de ses partenaires
- Sens des responsabilités et de l'organisation. Engagement, disponibilité et rigueur
- Réactivité, capacité à gérer les situations complexes, capacités d'analyse, d'anticipation et de discernement
- Solides compétences dans le domaine pédagogique
- Bonne connaissance des concepts et des enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive, des techniques d'accessibilité des situations d'apprentissage, des parcours et des formations qualifiantes
- Connaissance de l'adolescent, des problématiques associées, des réponses appropriées
- Capacités à travailler au sein d'une équipe de direction élargie, sens de la communication, de l'écoute et des relations humaines
- Capacités à animer et à fédérer une équipe d'enseignants pluri-catégorielle (*PE, PLP, PLC*)
- Maîtrise des techniques d'animation et de conduite de réunion

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

- DDEEAS (Diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée)
- CAPPEI ou équivalent

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Poste à profil et à exigences particulières

Les personnels intéressés adresseront, **par voie hiérarchique**, un CV et une lettre de motivation à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Meuse. Les documents sont également adressés par voie électronique aux deux adresses suivantes : [dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr) et [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**CONTACT :**

**IEN ASH** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél : 03 29 76 69 87- Courriel : [ien-ash55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ien-ash55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller pédagogique en circonscription****NATURE DU POSTE**

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de la circonscription de STENAY, VERDUN, BAR LE DUC, ou COMMERCY.

**MISSIONS**

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action :

***Accompagnement pédagogique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.***

Accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.

Formateur polyvalent, il fait bénéficier les enseignants de son expertise pédagogique.

***Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.***

Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

***Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.***

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

**COMPETENCES**

- Des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative
- Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- L'aptitude à travailler en équipe (avec l'IEN, les autres conseillers pédagogiques, le coordonnateur de la zone d'éducation prioritaire, les principaux de collège, les équipes d'écoles, les partenaires institutionnels et associatifs) permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.
- Des compétences en informatique
- Des compétences dans le domaine de l'évaluation
- Une grande disponibilité est requise.

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

Etre titulaire du CAFIPEMF.

Avoir une expérience de maître formateur.

Avoir une expérience en formation d'adultes.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale « Mouvement 1<sup>er</sup> degré » - poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller pédagogique EPS en circonscription****NATURE DU POSTE**

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'Inspecteur de l'Education Nationale, chargé de la circonscription de STENAY, VERDUN, BAR LE DUC, ou COMMERCY.

**MISSIONS**

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action :

**Accompagnement pédagogique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.**

Accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.

Formateur polyvalent, il fait bénéficier les enseignants de son expertise pédagogique.

**Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.**

Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

**Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.**

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

**COMPETENCES**

- Des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative
- Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- L'aptitude à travailler en équipe (avec l'IEN, les autres conseillers pédagogiques, le coordonnateur de la zone d'éducation prioritaire, les principaux de collège, les équipes d'écoles, les partenaires institutionnels et associatifs) permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.
- Des compétences en informatique
- Des compétences dans le domaine de l'évaluation
- Une grande disponibilité est requise.

**DIPLONES OU EXPERIENCES**

Etre titulaire du CAFIPEMF option EPS

Avoir une expérience de maître formateur.

Avoir une expérience en formation d'adultes.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Formateur aux usages du numérique en circonscription****NATURE DU POSTE**

Le Formateur aux Usages du Numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein, déchargé de son service d'enseignement. Membre de l'équipe de circonscription, il travaille sous l'autorité hiérarchique de l'I.E.N. Son action au niveau départemental est coordonnée et validée pour l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale et par l'IEN chargé de mission TICE. Il travaillera en concertation avec l'équipe TICE départementale composée de l'IEN chargé des TICE, du Conseiller Pédagogique Départemental au Numérique et des Formateurs aux Usages du Numérique.

**MISSIONS**

Le Formateur aux Usages du Numérique a principalement une mission d'ordre pédagogique mais sa contribution peut aussi être requise dans le cadre de toute action liée aux programmes de travail de la circonscription, du département, de l'académie. Ses missions comprennent :

- l'accompagnement et le suivi des enseignants
- l'analyse et la production de ressources pédagogiques.
- l'aide et le conseil auprès des enseignants, des IEN, des élus pour le développement du numérique à l'école.

Ses actions se déclinent dans les domaines suivants :

**Formation**

Participation à la conception, l'animation et l'évaluation de dispositifs de formation

Accompagnement et suivi de projets pédagogiques

**Impulsion, animation**

Participation à la diffusion de l'information relative au développement du numérique à l'école.

Assurer la mise en place dans les écoles du volet « sécurité des systèmes d'information » académique (antivirus, proxy).

Repérage des pratiques à valoriser et suivi des expérimentations.

Participation à l'élaboration et mutualisation de documents et ressources.

Apports de réponses aux problèmes techniques.

**Aide au pilotage**

Assurer la mise en œuvre et le suivi d'opérations nationales, académiques, départementales, et/ou de circonscription (évaluations, BE1D, Affelnet, etc.)

**COMPETENCES**

- le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation annexé à l'arrêté du 1er septembre 2013

- le C2i niveau 2 "Enseignant" défini dans le Bulletin officiel n°5 du 3 février 2011

On attend tout particulièrement du Formateur aux Usages du Numérique :

- Une bonne connaissance des usages pédagogiques du numérique.
- La maîtrise des matériels et logiciels usuels et pédagogiques (TNI, ENT, ...) ainsi que de l'environnement réseau.
- Des capacités à produire, partager et mutualiser des documents, informations et ressources
- Être capable de travailler en équipe, être disponible et réactif face aux éventuelles urgences.

**DIPLONES OU EXPERIENCES**

CAFIPEMF souhaité

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller Pédagogique Départemental auprès de l' IEN adjoint au DASEN chargé du 1<sup>er</sup> Degré  
Mission Formation Continue****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique départemental est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN et la responsabilité de l'IANA. Il assiste l' IEN Adjoint au DASEN dans ses missions. Disponible, réactif il doit faire preuve de qualités relationnelles, organisationnelles et de compétences rédactionnelles. Il doit pouvoir travailler en étroite collaboration avec les IEN et CPC de circonscription.

**MISSIONS**

Les missions du conseiller pédagogique départemental du premier degré s'exercent dans trois champs d'action :

Accompagnement pédagogique des enseignants du 1er degré.

Accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.

Formateur polyvalent, il fait bénéficier les enseignants de son expertise pédagogique.

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.

Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

Il/elle contribue à la conception du cahier des charges de la formation continue du département et à son évaluation. IL/Elle est chargé au niveau départemental de la planification et la coordination (avec le service DPM et les circonscriptions) du plan de formation continue, il en assure le suivi.

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Assure le suivi des dossiers départementaux, notamment des enquêtes ministérielles.

Assure la mise en œuvre et suivi du plan départemental de formation continue dans le cadre du plan académique de formation en lien avec l' IEN Adjoint au DASEN.

**COMPETENCES**

Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatif  
Bulletin officiel n° 30 du 23-07-2015

Au vu des missions relatives à la FC, des capacités au travail en équipe (concertation, communication), capacité à anticiper, à planifier et la maîtrise des outils numériques sont demandées.

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAFIPEMF

Expérience souhaitée en formation d'adultes

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale – Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint IA-DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE**

---

**Conseiller pédagogique départemental usages pédagogiques du numérique****NATURE DU POSTE**

---

Le conseiller pédagogique départemental Usages pédagogiques du Numérique est placé :  
Sous l'autorité administrative directe de l'IEN adjoint au directeur d'académie, coordonnateur des missions des conseillers pédagogiques et le cas échéant sous l'autorité pédagogique de l'IEN chargé de mission.

**MISSIONS**

---

Information, expertise et conseil auprès des différents partenaires et acteurs de l'éducation nationale.  
Contribution au pilotage départemental.  
Coordination de l'équipe des Enseignants référents aux Usages du Numérique (ERUN) de circonscription.  
Collaboration avec les services et institutions partenaires.  
Mise en place des priorités départementales et académiques dans le domaine des technologies et ressources éducatives.  
Former et conseiller les enseignants débutants  
Participer à l'évaluation des écoles

**COMPETENCES**

---

Connaissance des usages des outils numériques dans les écoles du département et notamment les axes principaux du plan départemental pour une école numérique en Meuse :

- Le plan d'équipement matériel et logiciel des écoles meusiennes
- Connaître et savoir utiliser ces matériels et ressources numériques pour des usages pédagogiques
- Développer et mettre en place un plan de formation autour de ces ressources numériques.
- Savoir travailler en équipe (en particulier avec les autres acteurs de la formation : conseillers pédagogiques, IEN, enseignants référents aux Usages du Numérique (ERUN) de circonscription).
- Avoir une maîtrise correcte des outils numériques et surtout être capable de se donner les moyens de les maîtriser (trouver les personnes ressources ou les compétences pour apprendre à les maîtriser...).
- Savoir utiliser Magistère pour concevoir un parcours de formation.

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

---

CAFIPEMF option technologie et ressources éducatives  
Avoir une expérience de maître formateur.  
Avoir une expérience en formation d'adultes.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE**

---

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

---

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

---

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC  
Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller pédagogique départemental usages pédagogiques en Arts Visuels****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique départemental en Arts Visuels est placé :

Sous l'autorité administrative directe de l'IEN adjoint au directeur d'académie, coordonnateur des missions des conseillers pédagogiques et le cas échéant sous l'autorité pédagogique de l'IEN chargé de mission.

**MISSIONS****Poste à mission départementale**

Former et conseiller les enseignants débutants

Participer à l'évaluation et à l'inspection des écoles

Participer à l'élaboration de la politique culturelle et artistique départementale en cohérence avec :

- Les instructions officielles
- Les partenaires nationaux et régionaux : ministère de la culture, DRAC
- Les partenaires départementaux : CD, collectivités locales.

Participer à la mise en œuvre de cette politique culturelle et artistique départementale en cohérence avec les projets des différentes circonscriptions :

- Formation initiale et continue des enseignants en arts plastiques et en histoire des arts
- Elaboration d'outils pédagogiques
- Mise en œuvre des projets départementaux, de circonscription, d'établissement

**COMPETENCES****Aptitudes à :**

Elaborer, initier, développer et conduire des projets artistiques

Travailler en partenariat avec les artistes, les partenaires institutionnels, culturels ou associatifs

**Compétences en :**

- Pédagogie :

Développer la culture et la pratique artistique des enseignants

Entretenir et développer les projets partenariaux avec les structures culturelles et les dispositifs locaux (musées, galeries, médiathèques, CANOPE, OCCE, Ligue de l'enseignement, les PLEA et CTEA)

Epauler les enseignants en difficulté face à l'enseignement de la discipline

Participer à la formation initiale et continue des enseignants

- Arts : Savoirs culturels et pratiques

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAFIPEMF option Arts Plastiques

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller pédagogique départemental usages pédagogiques en Education Musicale****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique départemental en Education Musicale est placé :

Sous l'autorité administrative directe de l'IEN adjoint au directeur d'académie, coordonnateur des missions des conseillers pédagogiques et le cas échéant sous l'autorité pédagogique de l'IEN chargé de mission.

**MISSIONS****Poste à mission départementale**

Le rôle du conseiller pédagogique départemental en éducation musicale est de promouvoir sur l'ensemble du département la pratique artistique avec les orientations données par le ministère.

Associé à la charte départementale de développement de pratiques vocales et chorales en Meuse, il contribue à sa mise en place et son suivi.

Il participe en concertation avec les IEN, le groupe départemental art et culture, les formateurs de l'ESPE et les écoles de musique partenaires à l'élaboration d'une politique culturelle et artistique départementale cohérente.

**Les missions :**

- Aider les enseignants à intégrer l'éducation musicale à la vie de la classe dans le cadre du projet d'école
- Etre en mesure – y compris en conduisant soi-même la classe – de montrer comment s'articule une séquence, en particulier dans une classe à plusieurs niveaux avec les professeurs d'écoles débutants.
- Impulser, coordonner et suivre les actions avec les partenaires culturels et institutionnels à partir de l'analyse des besoins des équipes pédagogiques et des ressources locales.
- En collaboration avec les IEN qui définissent une politique sur leur circonscription, contribuer au recensement des demandes et besoins, à la mise en place de projets
- Intervenir dans les stages, les animations pédagogiques, les concertations d'équipes pédagogiques

**COMPETENCES****Aptitudes à :**

- Elaborer, développer et conduire des projets artistiques
- Travailler en partenariat avec les artistes, les musiciens intervenants, partenaires institutionnels, ou associatifs

**Compétences en :**

- Pédagogie : conduites d'apprentissage vocal, direction de chœur, initiation instrumentale
- Musique : savoirs culturels et pratiques
- Maîtrise des outils informatiques propres au travail du son
- Relations humaines et travail d'équipe
- Savoir utiliser M@agistere pour concevoir un parcours de formation

**DIPLONES OU EXPERIENCES**

CAFIPEMF option éducation musicale

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller pédagogique départemental usages pédagogiques en Langues Vivantes****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique départemental en Langues Vivantes est placé sous l'autorité administrative directe de l'IEN adjoint au directeur d'académie, coordonnateur des missions des conseillers pédagogiques et le cas échéant sous l'autorité pédagogique de l'IEN chargé de mission.

**MISSIONS****Mission de conseil auprès de la Direction Académique**

Dans le cadre de la mise en place de la politique nationale dans le département :

- Proposition et/ou suivi de projets départementaux : textes de cadrage, carte des langues, fléchages de postes, enquêtes diverses...
- Animation de la commission Langues vivantes premier degré : mise en place de la politique départementale, suivi du personnel, création d'outils...
- Animation de la rubrique Langues vivantes sur le site départemental
- Information auprès des inspections
- Représentation et/ou participation à des groupes académiques

**Mission de formation**

- Actions de formation continue : stages et animations pédagogiques
- Accompagnement pédagogique des enseignants débutants ou nouvellement habilités et des enseignants en attente d'habilitation définitive
- Accompagnement pédagogique des équipes d'école pour la mise en place de la validation du niveau A1 du CRCEL en anglais

**Mission concernant les partenariats**

- Sollicitation de la participation des équipes d'écoles à des actions de partenariats européens
- Suivi des projets de partenariats européens
- Gestion et accompagnement des enseignants de langue et culture d'origine

**COMPETENCES**

Savoir observer, analyser, synthétiser, planifier, organiser, communiquer, gérer des dossiers, faire preuve d'initiative, anticiper, animer des réunions

Savoir utiliser M@agistere pour concevoir un parcours de formation

**Compétences spécifiques :**

Etre habilité pour l'enseignement d'une ou plusieurs langues vivantes dont l'anglais

Avoir une bonne maîtrise de l'usage des technologies de l'information et de la communication :

- Logiciels de traitement de texte, de tableurs, de messagerie électronique
- Multimédia/numérisation (exploitation, création, diffusion outils)

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAFIPEMF option Langues Vivantes

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller Pédagogique Départemental en Mathématiques****NATURE DU POSTE**

Placé sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Meuse, le conseiller pédagogique départemental en Mathématiques exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé du groupe de travail départemental en mathématiques, en lien avec les IEN CCPD de REP+, de REP et des zones rurales. Les modalités de travail alterneront des périodes d'accompagnement personnalisé d'enseignants et des périodes de travail en petits groupes en-dehors de la classe des temps de formation continue (animations pédagogiques, stages).

**MISSIONS**

*La mission principale concerne la mise en œuvre du plan mathématique. Une lettre de mission précisera le contour exact des missions complémentaires.*

- Contribuer à l'analyse des besoins locaux (en lien avec les IEN CCPD concernés) ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de formation en mathématiques dans le cadre de la formation continue des enseignants de REP+, de REP et des zones rurales ;
- Réaliser un accompagnement personnalisé d'enseignants dans le domaine des mathématiques ;
- Participer activement aux groupes de travail « mathématiques »

Ce faisant :

- Renforcer les connaissances mathématiques des enseignants,
- Apporter les compléments qui s'imposent en didactique et en pédagogie.

**COMPETENCES****Cadre général :**

Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré

Annexe 1 BO N°30 du 23 juillet 2015 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

**Compétences spécifiques :**

- Expertise théorique en mathématiques (niveau universitaire L3 souhaité), en didactique des mathématiques et en pédagogie ;
- Aptitude pour le travail d'équipe et l'animation de groupes restreints ;
- Capacité à concevoir, animer et évaluer des actions de formation dans le domaine des mathématiques en déclinant les orientations nationales et académiques au regard des besoins locaux ;
- Aptitude à identifier les besoins spécifiques des enseignants et à adapter l'accompagnement ;
- Maîtrise des outils numériques et capacités de communication ;
- Disponibilité, loyauté, bonne connaissance du système éducatif.

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAFIPEMF

Cursus universitaire en mathématiques (niveau L3 souhaité)

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller Pédagogique Départemental Maîtrise de la langue****NATURE DU POSTE**

Placé sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Meuse, le conseiller pédagogique départemental en Mathématiques exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé du groupe de travail départemental en mathématiques, en lien avec les IEN CCPD de REP+, de REP et des zones rurales. Les modalités de travail alterneront des périodes d'accompagnement personnalisé d'enseignants et des périodes de travail en petits groupes en-dehors de la classe des temps de formation continue (animations pédagogiques, stages).

**MISSIONS**

*La mission principale concerne la mise en œuvre du plan français. Une lettre de mission précisera le contour exact des missions complémentaires.*

- Contribuer à l'analyse des besoins locaux (en lien avec les IEN CCPD concernés) ;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de formation en maîtrise de la langue dans le cadre de la formation continue des enseignants de REP+, de REP et des zones rurales ;
- Réaliser un accompagnement personnalisé d'enseignants dans le domaine des mathématiques ;
- Participer activement aux groupes de travail « maîtrise de la langue »

Ce faisant :

- Renforcer les connaissances en maîtrise de la langue des enseignants,
- Apporter les compléments qui s'imposent en didactique et en pédagogie.

**COMPETENCES****Cadre général :**

Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré

Annexe 1 BO N°30 du 23 juillet 2015 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

**Compétences spécifiques :**

- Expertise théorique en maîtrise de la langue, en didactique du français et en pédagogie ;
- Aptitude pour le travail d'équipe et l'animation de groupes restreints ;
- Capacité à concevoir, animer et évaluer des actions de formation dans le domaine de la maîtrise de la langue en déclinant les orientations nationales et académiques au regard des besoins locaux ;
- Aptitude à identifier les besoins spécifiques des enseignants et à adapter l'accompagnement ;
- Maîtrise des outils numériques et capacités de communication ;
- Disponibilité, loyauté, bonne connaissance du système éducatif.

**DIPLÔMES OU EXPERIENCES**

CAFIPMF (*a minima* admissibilité)

Cursus universitaire en français ou littérature.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller Pédagogique Départemental EPS  
Mission Formation Continue****NATURE DU POSTE**

Le conseiller pédagogique départemental en EPS est placé sous l'autorité administrative directe de l'IEN adjoint au directeur d'académie, coordonnateur des missions des conseillers pédagogiques et le cas échéant sous l'autorité pédagogique de l'IEN chargé de mission.

**MISSIONS**

Le Conseiller Pédagogique Départemental pour l'E.P.S (CPD-EPS) est chargé de la mise en œuvre de la politique académique au niveau départemental et plus particulièrement :

- Aider à la mise en œuvre des programmes d'E.P.S dans le cadre de la continuité école-collège
- Contribuer à l'élaboration du plan d'action départemental pour la promotion de l'E.P.S à l'école
- Apporter son expertise dans le domaine didactique, pédagogique et règlementaire
- Éclairer l'instruction des demandes d'agrément des intervenants extérieurs à l'école en E.P.S
- Veiller au respect des règlements spécifiques à l'éducation nationale (équipements, installations, taux d'encadrement, etc...)
- Impulser des projets d'envergure départementale en relation avec les partenaires de l'école, en particulier avec l'USEP dans le cadre de conventions nationales il assure le suivi et l'évaluation
- Participer à l'animation de l'équipe départementale en relation avec l'IEN chargé de la mission EPS (production de documents et d'outils pédagogiques)
- Concevoir et piloter des projets éducatifs et sportifs en partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs du monde sportif (CDOS, DDCS, comités et clubs sportifs)
- Assurer la continuité école-collège en EPS et sport scolaire (USEP-UNSS)

**Formation Continue :**

- Mise en œuvre et suivi du plan départemental de formation continue dans le cadre du plan académique de formation en lien avec l'IEN Adjoint au DASEN.
- Assure le suivi des dossiers départementaux, notamment des enquêtes ministérielles.
- Assure la mise en œuvre et suivi du plan départemental de formation continue dans le cadre du plan académique de formation en lien avec l'IEN Adjoint au DASEN.
- Il/elle contribue à la conception du cahier des charges de la formation continue du département et à son évaluation. Il/Elle est chargé au niveau départemental de la planification et la coordination (avec le service DPM et les circonscriptions) du plan de formation continue, il en assure le suivi.

**COMPETENCES**

- Aptitude à travailler en équipe dans le cadre de partenariats
- Qualités et compétences d'animation (dynamisme, sens du contact et des responsabilités)
- Connaissance approfondie du fonctionnement des institutions éducatives et du tissu associatif et sportif
- Compétences en informatique

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAFIPEMF Option EPS

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DE POSTE****Enseignant Maître Formateur (EMF)****NATURE DU POSTE**

Titulaire d'un poste d'enseignant dans une école, il exerce une double fonction :

- une fonction d'enseignant en tant que maître responsable d'une classe,
- une fonction de formateur

**MISSIONS**

Le maître formateur contribue à la formation initiale des professeurs des écoles, qu'il s'agisse des étudiants préparant le concours de recrutement ou des professeurs stagiaires. Il est également susceptible de participer à la formation continue des maîtres du premier degré. Le maître formateur a vocation à intervenir à plusieurs niveaux :

- intervention dans les classes accueillant des étudiants lors des stages d'observation et de pratique accompagnée ou, le cas échéant, des professeurs stagiaires ;
- accompagnement et suivi des étudiants effectuant un stage en responsabilité ;
- tutorat des professeurs stagiaires, en priorité dans la circonscription concernée ;
- élaboration et réalisation de certaines activités entrant dans le cadre de la formation initiale des professeurs des écoles stagiaires et de la formation continue des professeurs des écoles titulaires.

**COMPETENCES**

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 Annexe/Référentiel des Compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

- Compétences transversales et/ou disciplinaires C2i2e
- Formateur à distance (M@gistere)
- Analyse des situations et capacités d'innovation
- Qualités relationnelles et de disponibilité, capacité d'écoute et sens de l'organisation aptitude au travail collaboratif et à la mutualisation
- Communication et partage des informations

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

CAFIPEMF

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Circulaire n°2016-148 du 18-10-2016

- Allègements de service attribués aux maîtres :
  - allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement
  - allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service, soit un allègement de 72 heures sur les 108 heures annuelles que les enseignants du premier degré sont tenus d'effectuer.

Chaque formateur reçoit une lettre de mission qui précise sa contribution à la formation initiale et continue.

Il est aussi attendu des formateurs qu'ils poursuivent une démarche individuelle de formation dans les domaines qui relèvent de leur champ d'intervention.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****MISSION Directeur référent****NATURE DU POSTE**

Texte de référence : BO n° 32 du 27 août 2020 « Directeur d'école »

Sous l'autorité de l'adjoint au directeur académique, en charge du premier degré, le référent directeur exerce l'essentiel de ses missions à la DSDEN. Il est amené à se déplacer occasionnellement dans le département pour rencontrer des équipes confrontées à des situations complexes. Il disposera alors d'un ordre de mission et des frais de déplacement seront prévus pour défrayer ses missions. Il est directeur en poste ayant une expérience d'au moins 3 ans et possède une bonne maîtrise des outils numériques.

**MISSIONS**

Le référent directeur est principalement chargé de faciliter les relations des directrices et directeurs avec les parents d'élèves et les élus locaux ou encore aider à la mise en place des projets innovants au sein des écoles.

**1) Le référent directeur à un rôle de :****Formateur (membre du GTD Dir) :**

- Il peut assurer des formations ou y participer : stages formation initiale des directeurs, stage faisant fonction de directeurs, préparation à la liste d'aptitude des directeurs ;
- Il conçoit des outils numériques à destination des directeurs en lien avec les ERUN.

**Conseil auprès des directeurs :**

- Il est l'interlocuteur privilégié des directeurs faisant fonction en lien direct avec l'IEN de la circonscription.
- Il peut, si nécessaire, accompagner les directeurs dans le recrutement des jeunes en service civique.
- Il élabore un calendrier des incontournables du directeur et enverra des « flashs d'information » pour les rappeler et aider les directeurs à tenir à jour le calendrier.

**Conseil auprès de l'équipe de direction :**

- Il prépare en lien avec la secrétaire générale, l'IEN Adjoint les réunions du groupe départemental de directeurs d'école, afin d'accompagner les directeurs dans leurs tâches et de renforcer les relations avec les élèves et les parents. (réduct° CR)
- Il établit une veille pédagogique et administrative sur la question de la direction d'école.
- Il anime l'espace dédié aux directeurs sur le site de la DSDEN.

**2) Le référent directeur exerce également la mission de référent pôle élève :**

Sous la responsabilité de l'IEN Adjoint

- Il se positionne comme un relais entre le pôle élève et les élèves.
- Il assure le suivi de situations complexes en lien avec le pôle élève et avec, si nécessaire, la commission départementale Pôle inclusion.
- Il est personne ressource auprès des écoles (sur les questions juridiques, concernant la protection de l'enfance, le sanitaire...).
- Il participe, le cas échéant, aux cellules d'appui et ESS élargies, gestion de crise et application « faits établissements ».
- Il crée des outils numériques pour optimiser le fonctionnement du pôle élève au service des directeurs.

**COMPETENCES**

- Connaissances du système éducatif en général, de la direction d'école en particulier.
- Connaissances des didactiques (disciplinaires et professionnelles).
- Maîtrise d'outils informatiques, vidéo, outils de présentation et de curation, internet et Web 2.0.
- Capacités à la conduite de réunion, à l'animation de groupe.
- Adaptabilité, disponibilité, mobilité géographique.
- Compétences d'analyse et de synthèse, initiative, aide à la prise de décision.
- Rigueur, sens de l'organisation.
- Discrétion, confidentialité, devoir de réserve.

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

Expérience affirmée de direction d'école.

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Mission assurée à temps partiel 50% ETP

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

IEN Adjoint DASEN - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE**

**Direction École Éducation Prioritaire**  
**REP+ : EM Cocteau & EE Claudel Bar le duc**  
**REP : EM Les Courlis & EE A.Toussaint Stenay -**  
**EE Louise Michel & P.de France VERDUN**

**NATURE DU POSTE**

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Elle a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés.

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, le directeur d'une école située en zone REP+ ou REP exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école en conformité avec les textes officiels régissant les missions de directeur avec des spécificités propres à ce dispositif. Le directeur travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle 1er et 2nd degrés. Son action s'inscrit dans le cadre du référentiel pour l'éducation prioritaire

**MISSIONS**

- Représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales.
- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre du programme REP + & REP.
- Piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école.
- Connaître les dispositifs d'accompagnement.
- Coordonner, piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du projet REP +/REP,
- Organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école.
- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école.
- Accompagner les familles à la parentalité.
- Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes.
- Organiser la scolarité de tous les élèves, et garantir la coordination des différents dispositifs d'aide.
- Participer activement aux travaux des instances du réseau.
- Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les partenaires de l'école.

**COMPETENCES**

- Connaissance des fonctionnements des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés
- Connaissance des dispositifs liés aux orientations de l'éducation prioritaire
- Capacité à faire preuve d'initiative, à impulser et accompagner une dynamique de projet au service d'un climat scolaire propice aux apprentissages (organisation de l'aide aux élèves, mise en œuvre du projet d'école, de réseau)
- Adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute, capacité à travailler en équipe
- Qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Aptitude à la communication orale (conduite de réunions) et écrite
- Maîtrise de l'outil informatique et des usages numériques de communication.

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée. CAFIPEMF Souhaité

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC  
 Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

[Retour Liste POSTES ASH](#)

[Retour Liste AUTRES POSTES Hors-ASH](#)

**INTITULE DU POSTE****Enseignant Coordination REP & REP+****NATURE DU POSTE**

La refondation de l'éducation prioritaire (circulaire du 4 juin 2014) a pour ambition de réduire les inégalités sociales et territoriales et de favoriser la réussite de tous les élèves. L'objectif concret attendu est une réduction à moins de 10% des écarts entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en mathématiques et en français. Le coordonnateur de réseau REP ou REP+ contribue à la réalisation de cet objectif. Il exerce ses missions sous la conduite des pilotes du réseau (l'IEN, le chef d'établissement et l'IA-IPR référent en REP+) dont il est le collaborateur direct.

**MISSIONS**

L'action du coordonnateur est principalement pédagogique et s'inscrit dans le cadre du projet de réseau en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

**Les missions générales du coordonnateur de réseau sont de :**

- favoriser les changements de pratiques pédagogiques et éducatives quotidiennes afin de permettre la réussite scolaire de tous les élèves du réseau
- favoriser la cohérence pédagogique et éducative dans le réseau (au sein de chaque degré et en inter-degrés), en lien étroit avec les équipes de circonscription et du collège et l'ensemble des partenaires
- contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions du projet de réseau.

**Les missions spécifiques (pédagogiques, administratives et partenariales)**

- Le coordonnateur REP ou REP+ favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau
- Il accompagne et participe à la formation de l'ensemble des personnels du réseau
- Il peut être amené à prendre en charge des élèves du réseau dans le cadre de dispositifs spécifiques et ponctuels
- Il participe activement aux instances du réseau : comité de pilotage, conseil école/collège et aux différentes instances des écoles, du collège et inter-degrés
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions et accompagne la mise en œuvre des décisions
- Il assure le suivi et l'évaluation du projet de réseau, notamment en tenant à jour le tableau de bord du réseau
- Il rédige, avec les pilotes, un bilan annuel du projet de réseau et les avenants éventuels
- Il collecte, produit, diffuse et archive les ressources du réseau
- Il participe à l'élaboration de ressources départementales et académiques de l'éducation prioritaire
- Il représente l'Institution dans les instances partenariales et aide à la mise en place de projets partenariaux.

**COMPETENCES**

- Connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés ;
- Connaissance des nouveaux dispositifs liés aux orientations de l'éducation prioritaire
- Capacité à faire preuve d'initiative, à impulser et accompagner une dynamique de projet
- Adaptabilité, autonomie, capacité d'écoute, capacité à travailler en équipe
- Aptitude à la communication orale (conduite de réunions) et écrite
- Maîtrise de l'outil informatique et des usages numériques de communication.

**DIPLONES OU EXPERIENCES**

CAFIPEMF Souhaité

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées *(Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)*

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC  
Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Enseignant référent REP+****NATURE DU POSTE**

L'enseignant est placé sous l'autorité du chef d'établissement (collège), il a pour principale mission de renforcer les équipes en place et favoriser la dynamique du projet réseau. Il participe au comité de pilotage du réseau et contribue au suivi des indicateurs de réussite des élèves pris en charge dans les dispositifs.

**MISSIONS**

- Prise en charge et suivi des élèves (du 1er et 2nd degré) notamment dans les dispositifs : PPRE, français langue scolaire et élèves en décrochage scolaire.
- Assurer le lien avec les familles.
- Participer au sein de ces dispositifs à la mise en œuvre du suivi, de l'évaluation et de la validation du socle commun.
- Gérer administrativement et pédagogiquement ces dispositifs.
- Accompagner les enseignants. Mutualiser les réflexions et les outils et favoriser les échanges.
- Coordonner les actions. Assurer les liaisons d'équipes (niveaux, cycles, inter cycles...).
- Favoriser la continuité des parcours scolaires en lien avec les acteurs qui interviennent auprès de l'élève.
- Favoriser l'École du socle et prendre en charge des ateliers liaison École-Collège (aide au travail personnalisé).
- Prévenir le décrochage scolaire, organiser et suivre l'aide au travail personnel en lien avec l'équipe pédagogique du collège.
- Favoriser, en lien avec le directeur adjoint de la SEGPA, les coordonnateurs de dispositifs ULIS ou UE, l'inclusion des élèves de ces dispositifs dans la vie du collège et pour certains d'entre eux dans ses actions d'enseignement.

**COMPETENCES**

- Compétences avérées dans le domaine de la prise en charge de la difficulté scolaire.
- Capacité et volonté à compléter ses connaissances et compétences par la formation.
- Compétences reconnues et/ou certification en FLE ou volonté sérieuse de se former rapidement.
- Sens de l'organisation et de l'anticipation.
- Compétences en matière de communication, de relation et d'animation de groupes.
- Capacité à se positionner au sein du réseau, des familles, des partenaires.
- Savoir travailler en équipe et s'impliquer dans une politique pédagogique innovante au service du réseau.
- Compétences dans l'utilisation du numérique (collège connecté) et bonne maîtrise des outils informatiques.

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

Connaissance d'un établissement public local d'enseignement et de son règlement

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale -Poste à profil

**CONTACT :**

Collège Jacques PREVERT, 1 Rue D'anjou - BP 10519 ; 55012 Bar-le-Duc Tél : 03.29.45.20.03

Mail : ce.0550701N@ac-nancy-metz.fr

IEN Adjoint DASEN - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr

**POSTE A EXIGENCE PARTICULIERE****« ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS » - TPS  
Dispositif passerelle****NATURE DU POSTE**

La classe passerelle accueille les matins des enfants de 2 ans sur la base d'un projet individualisé élaboré avec les parents. Elle s'inscrit dans les dix principes de la circulaire de 18 décembre 2012 et réaffirme la nécessité des liens à construire entre les familles et les équipes pédagogiques. À ce titre, l'enseignant(e) est accompagné(e) par un Éducateur de jeunes Enfants (E.J.E.) et d'une A.T.S.E.M. La classe passerelle est implantée généralement dans une école. Son organisation est définie par un projet pédagogique et éducatif inscrit au projet d'école. Celui-ci donne lieu à une convention définissant l'implication des partenaires locaux (PMI notamment). Exercice à temps partiel : 50%.

**MISSIONS**

Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie :

- favoriser l'éveil de la personnalité des enfants
- stimuler leur développement sensoriel, moteur, langagier, cognitif et social
- concourir à leur épanouissement affectif
- développer l'estime de soi
- Inscrire son action dans le cadre du projet éducatif et pédagogique défini par la communauté éducative de l'école annexé au projet d'école
- Impliquer les parents dans la compréhension de l'école et les associer à cet objectif.

**COMPETENCES**

- Posséder une bonne connaissance des besoins spécifiques des très jeunes enfants
- Connaître les principaux repères de leur développement sensoriel, cognitif, moteur et langagier
- Posséder une bonne maîtrise pédagogique de l'enseignement du langage oral
- Connaître et comprendre le contexte social du public accueilli
- Proposer un environnement riche, adapté aux besoins des jeunes enfants
- Organiser et aménager l'espace classe en prenant en compte les besoins des très jeunes enfants et savoir le faire évoluer
- Concevoir l'organisation du temps de manière souple et individualisée
- Être en mesure de travailler harmonieusement avec l'ATSEM
- Être en mesure de travailler en lien étroit avec la famille, afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire
- Être capable de travailler avec les acteurs locaux de la petite enfance le cas échéant

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

Avoir déjà enseigné en maternelle

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à exigences particulières

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Professeur des écoles accompagnant le cycle 3 – PAC 3 -****NATURE DU POSTE**

Placé sous l'autorité hiérarchique de M. l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription de rattachement, le professeur des écoles exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN et du chef d'établissement.

**MISSIONS**

**Le professeur des écoles accompagnant le cycle 3 – PAC 3 – bénéficie d'une lettre de mission annuelle qui précise les priorités d'action et le périmètre d'intervention au sein de la circonscription de rattachement.**

Ses missions sont précisées dans le cadre d'une lettre de mission annuelle définie avec l'IEN de la circonscription et le chef d'établissement du collège. L'enseignant intervient tout au long de l'année :

- Auprès d'élèves scolarisés en CM1 et CM2 dans des écoles du secteur du collège
- Auprès des élèves de 6<sup>ème</sup> de maternelle du secteur concerné

Il siège aux conseils de cycle 3, et participe en tant que besoin aux différentes instances (au conseil pédagogique, à des conseils de cycle 3, aux conseils de classe de 6<sup>ème</sup>).

**Missions :**

- À partir d'un diagnostic de territoire, contribuer à l'identification de besoins et de priorités d'action pédagogique
- Aider les équipes à définir, et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la fluidité des parcours de la PS à la 6<sup>ème</sup>

**Stratégies mises en œuvre :**

- Contribuer à l'harmonisation des pratiques d'évaluation et au suivi de cohortes
- Veiller à la pérennité des dispositifs de soutien (PPRE, PAP, ...)
- Contribuer au renforcement des mesures de différenciation pédagogique au sein du cycle en partageant une réflexion pédagogique notamment autour des fondamentaux, et en mettant en œuvre des actions de soutien
- Travailler sur la cohérence et la continuité des méthodes de travail de l'élève
- Accompagner la progressivité de l'acquisition des règles communes au sein du cycle
- Favoriser la connaissance réciproque de pratiques entre le 1 et 2<sup>nd</sup> degrés (ex : visites croisées)
- Contribuer à l'identification de besoins de formation
- Contribuer à la préparation et à la mise en œuvre du conseil école-collège
- Contribuer à l'animation de commissions, à la formalisation et à la diffusion de documents
- Travailler avec les professeurs de cycle 3 à la création d'un parcours culturel
- Participer au renforcement du partenariat avec les familles

**COMPETENCES**

- Coopérer avec des personnes de statuts et missions variés (volet inter catégoriel)
- Aisance relationnelle et rédactionnelle, organisation et rigueur
- Capacités à faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Connaissances du système éducatif 1<sup>er</sup> degré comme 2<sup>nd</sup> degré
- Connaissances des caractéristiques de la ruralité et des fonctionnements des écoles dans ces territoires
- Maîtrise experte des programmes et du socle commun
- Maîtrise des outils numériques et collaboratifs

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

Expérience professionnelle souhaitée en cycle 3

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Obligations de service : 24H00 devant élèves et 108H00 Annualisées (Cf Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à exigence particulière

**CONTACT :**

**IEN de la circonscription.**

**INTITULE DU POSTE*****Enseignant itinérant pour l'Enseignement des Langues Vivantes*****NATURE DU POSTE**

Les missions sont exercées sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Meuse et sous la responsabilité pédagogique des inspecteurs et inspectrices des circonscriptions concernées. Le pilotage du dispositif global est assuré par l'inspecteur chargé de la mission départementale "Langues Vivantes Étrangères".

**MISSIONS**

Assurer l'enseignement de la langue anglaise ou allemande aux élèves relevant du cursus de l'école élémentaire dans le cadre du respect des programmes.

Participer aux stages départementaux de formation ELV.

Participer aux travaux du GTD ELV.

Selon les besoins, des missions d'accompagnement peuvent être confiées au titulaire du poste.

**COMPETENCES**

- Maîtriser la langue allemande au niveau B2 pour la compréhension orale et au niveau B1 pour l'expression orale (CECRL)
- Maîtriser la langue anglaise au niveau B2 pour la compréhension orale et au niveau B1 pour l'expression orale (CECRL)
- Disposer de connaissances relatives à la didactique des langues vivantes étrangères
- Faire preuve de mobilité et d'adaptabilité
- Être capable de travailler en équipe.

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

Habilitation ELV Allemand ou /et Anglais

CAFIPEMF souhaité

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Cf décret n° 2017-444 du 29 mars 2017

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à exigences particulières.

**CONTACT :**

**IEN Adjoint IA-DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Enseignant itinérant UPE2A****NATURE DU POSTE**

Les élèves allophones nouvellement arrivés sont des élèves, en règle générale, non francophones et arrivés depuis moins d'un an sur le territoire français. Le poste correspond à une fonction d'accueil de ces élèves dans le cadre d'une aide adaptée et pour un enseignement du français comme langue de scolarisation, en complémentarité du travail de la classe ordinaire. Les enseignants assurant des missions d'enseignement auprès des (EANA) doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil des élèves et à la personnalisation de parcours. Une évaluation en cours d'année permettra à l'IEN Adjoint en charge du dossier EANA de réajuster les missions de ces enseignants auprès des équipes des écoles en fonction des besoins recensés. L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers. L'enseignant itinérant UPE2A est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN de circonscription de rattachement.

Référence : circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012

**MISSIONS**

- Concourir à la mise en œuvre des objectifs définis par la circulaire 2012-141 en matière de scolarisation des élèves allophones arrivants et assurer l'enseignement du français langue de scolarisation (FLS), oral et écrit, pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine.
- Travailler en collaboration avec l'équipe de l'école sur laquelle l'intervention a été ciblée pour contribuer à la mise en œuvre des attitudes nécessaires aux apprentissages.
- Se constituer en personne ressource dans l'école
- Évaluer les connaissances et les compétences des élèves (EANA) et formaliser le premier parcours de scolarisation des élèves (réf au CECRL et SCCCC)
- Évaluer chaque élève EANA selon les items du socle commun
- Interventions auprès des enfants dans et hors de leur classe d'inclusion
- Interventions sur plusieurs écoles : le temps de prise en charge variera selon les besoins de l'enfant, selon une durée déterminée (en concertation avec l'école et l'IEN de circonscription)
- Participer aux réunions du groupe départemental et présenter un bilan périodique d'activité.

**COMPETENCES**

*L'enseignant s'inscrira dans une démarche de formation professionnelle et prendra part aux actions coordonnées par l'IEN de circonscription en liaison avec le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation Nouveaux Arrivants et des Voyageurs).*

- Connaissances des problématiques du parcours des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).
- Expérience pédagogique conséquente en classe ordinaire et notamment dans le cycle 2.
- Capacité à s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises.
- Capacité à s'adapter à des prises en charge d'élèves nouveaux tout au long de l'année scolaire.
- Capacités organisationnelles et mobilité
- Capacités à travailler en équipe et avec les partenaires.
- Capacité de disponibilité, d'écoute, de dialogue.

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

Certification complémentaire Français Langue Seconde; à défaut connaissances en didactique et pédagogie souhaitées en FLÉ (Français Langue Étrangère) et FLS (Français Langue de Scolarisation).

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Cf décret n° 2017-444 du 29 mars 2017

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil

**CONTACT :**

**IEN Adjoint IA-DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC  
Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE****Conseiller Pédagogique Départemental Maternelle****NATURE DU POSTE**

Placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Meuse, le conseiller pédagogique départemental Maternelle exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN chargé du groupe de travail départemental, en lien avec les IEN CCPD de REP+, de REP. Les modalités de travail alterneront entre des périodes d'accompagnement personnalisé d'enseignants et des périodes de travail en petits groupes en-dehors de la classe ainsi que des temps de formation continue (animations pédagogiques, stages). Le conseiller pédagogique départemental est également amené à répondre à des missions académiques.

**MISSIONS**

La mission principale concerne **la mise en œuvre du plan Maternelle**. Une lettre de mission précisera le contour exact des missions complémentaires.

- Accompagner les orientations et la politique académique du premier degré, dans les domaines de la Maternelle, dans l'objectif de contribuer à la réussite des élèves, à la réduction des inégalités, et au bien-être ;
- Contribuer à l'analyse des besoins locaux en lien avec les IEN CCPD concernés ;
- Accompagner et former les formateurs du département et les équipes des écoles pour une mise en œuvre qui permette la réussite et l'épanouissement de tous les élèves ainsi que la prévention des difficultés d'apprentissage ;
- Contribuer à l'inventaire des ressources locales et à leur communication ;
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation au niveau départemental, mais également en circonscription.
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de formation en Maternelle dans le cadre de la formation continue des enseignants de REP+, de REP et des zones rurales ;
- Réaliser un accompagnement personnalisé d'enseignants de Maternelle ;
- Contribuer à la promotion de la Maternelle par le biais d'actions à portée départementale ou académique et en lien avec les partenaires de la Petite Enfance ;
- Renseigner les enquêtes, évaluer les actions de formation et tenir à jour des synthèses ;
- Participer activement au Groupe de Travail Départemental Maternelle en lien avec l'IEN Chargé de la mission Maternelle.

**COMPETENCES****Cadre général :**

Loi n° 2019-791 du 26/07/ 2019 parue au JO n°0174 du 28/07/2019 Loi pour une école de la confiance  
 Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré  
 Annexe 1 BO N°30 du 23 juillet 2015 : Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

**Compétences spécifiques :**

- Aptitude pour le travail d'équipe et l'animation de groupes restreints ;
- Capacité à concevoir, animer et évaluer des actions de formation auprès des enseignants de Maternelle en déclinant les orientations nationales et académiques au regard des besoins locaux ;
- Aptitude à identifier les besoins spécifiques des enseignants et à adapter l'accompagnement ;
- Maîtrise des outils numériques et capacités de communication ;
- Disponibilité, loyauté, bonne connaissance du système éducatif.

**DIPLOMES OU EXPERIENCES**

Être titulaire du CAFIPEMF Maternelle (ou à défaut s'engager à l'obtenir.)

**OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :**

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

Cf note départementale - Poste à profil (PaP)

**CONTACT :**

**IEN Adjoint DASEN** – 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC  
 Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

**INTITULE DU POSTE**

---

**Coordonnateur des Territoires Educatifs Ruraux****NATURE DU POSTE**

---

Placé sous l'autorité hiérarchique du DASEN du département, le coordonnateur exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle partagée de l'ADASEN, de l'IEN de circonscription et du chef d'établissement concernés.

**PERIMETRE DU POSTE**

---

Le coordonnateur départemental des territoires éducatifs ruraux acteur essentiel de la mise en œuvre et du suivi de la politique territoriale du DASEN intervient sur l'ensemble des TER du département de la Meuse.

**MISSIONS**

---

**Faire vivre pédagogiquement le projet de Territoires Educatifs Ruraux**

- Favoriser les collaborations professionnelles et la continuité éducative entre tous les acteurs
- Favoriser les liaisons inter degrés dans le domaine pédagogique
- Impulser, coordonner, appuyer la mise en œuvre de projets fédérateurs des TER

**Promouvoir et développer les compétences éducatives**

- Renforcer le lien entre les différents acteurs, travailler avec les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires
- Impulser des initiatives d'ouverture artistiques, culturelles et sportives
- Développer, encourager et soutenir les initiatives en direction des familles.

**Organiser, valoriser, optimiser, mettre en cohérence les ressources et le fonctionnement des réseaux**

- Participer aux instances des établissements et structures inscrits dans le périmètre des TER
- Co-organiser, avec les pilotes de réseau, le comité de pilotage, savoir en rendre compte
- Aider à la mise en place de tableaux de bord, assurer le suivi des actions, projets ;

**CADRE D'INTERVENTION**

---

Le coordonnateur assure ses missions sur le périmètre des 3 TER du département.

Le coordonnateur produira chaque année un rapport d'activité qui lui permettra, en lien avec le DASEN, d'ajuster le cas échéant ses interventions.

**MODALITES DE CANDIDATURE**

---

Cf note départementale - Poste à exigences particulières

**CONTACT :**

---

**IEN Adjoint DASEN** - 11 rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR LE DUC

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)